

FORMATION INCENDIE MANIPULATION D'EXTINCTEUR EN RÉALITÉ VIRTUELLE

POURQUOI

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent : 1° Des actions de prévention des risques professionnels ; 2° Des actions d'information et de formation. 3° La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. **Obligations de l'employeur. (Articles L4121-1 à L4121-5) du code du travail**

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tous commencement d'incendie puisse être efficacement et rapidement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. **Obligations de l'employeur (Articles R4227-28 du code du travail)**

« Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice des travailleurs qu'il embauche, de ceux qui changent de poste de travail ou de technique, des travailleurs liés par un contrat de travail temporaire en application. **Obligations de l'employeur (Articles L. 124-2 et L. 124-2-1 [...] du code du travail)**



Agir rapidement...,

Dans le contexte d'une entreprise, un incendie peut entraîner des conséquences extrêmement graves. Même lorsque le nombre de personnes affectées reste heureusement limité, les impacts sur le plan économique sont fréquemment irréparables.

En effet, il est constaté que près de 70 % des sociétés touchées par un sinistre majeur finissent par disparaître dans les mois qui suivent.



L'importance de l'action pour votre entreprise

Ce programme porte sur l'approche de la notion de risques liés au incendie en entreprise. La formation en matière d'incendie et de manipulation d'extincteur est essentielle pour prévenir les incendies, réagir efficacement en cas d'urgence et protéger la vie des employés, ainsi que les biens de l'entreprise.

La nécessité de la formation sur l'utilisation des extincteurs est une recommandation importante, indépendamment de la taille de l'entreprise. Elle constitue une composante essentielle des mesures à prendre au sein de l'établissement pour réagir efficacement en cas de début d'incendie



VOTRE FORMATEUR

Ludovic, formateur en prévention des risques depuis 5 ans, Formateur SST certifié par l'INRS



FORMATION INCENDIE MANIPULATION D'EXTINCTEUR EN RÉALITÉ VIRTUELLE

OBJECTIFS DE LA FORMATION

«Être capable d'identifier les différentes classes de feux, leur risques spécifiques et les conséquences d'un incendie »

« Être capable d'intervenir efficacement sur un départ de feu et d'appliquer les règles d'intervention en toutes sécurités »

PROGRAMME

THÉORIE : ÊTRE CAPABLE D'APPREHENDER LES REGLES DE BASES DE L'INCENDIE

- Le mécanisme du feu et le triangle du feu
- La généralité des risques d'incendie et les différentes classes de feu
- Présentation et description des différents modèles d'extinctions, les agents d'extinction
- Notions sur les consignes liées à l'évacuation
- Alerter de façon approprié
- Les risques des fumées

PRATIQUE : ÊTRE CAPABLE DE RÉAGIR SUR UNE SITUATION D'INCENDIE SIMULÉE

- Exercices en réalité virtuelle ou réalité augmentée simulée
- Manipulation d'extincteur connecté dans la situation virtualisée



LES CONDITIONS DE LA FORMATION

EVALUATION

- Test réalisé par simulation de situation d'incendie simulé
- QCM de validation de acquis en fin de session

ATTESTATION ET DOCUMENT REMIS

- Attestation de participation sera remis à chaque participant
- Livret stagiaire rappelant les éléments de l'action de formation

CONDITIONS DE DÉROULÉ DE LA SESSION

- Formation réalisée en entreprise ou dans nos locaux
- 6 participants max
- 3,5 heures de formation - possibilité d'animer 2 groupes / jour

PREREQUIS

- Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à la formation



Les + FL Compétences



Taux
d'obtention
100 %



Qualité des
formation
96 %



Taux de
satisfaction de
apprenants
98 %

- Des outils numériques tels que la réalité virtuelle sont intégrés à nos formations
- Différents outils interactifs pour + des participations
- Des équipements pour plus de confort pour les actions pratiques